



* * *

Procès-verbal

des

18R

XVIIIèmes Rencontres nationales
(XVIIIème Assemblée générale)

de la

Fédération française des Centres LGBT

(lesbiens, gais, bi & trans)

à

Rennes

les samedi 12 et dimanche 13 juillet 2008

* * *

Précédé des résolutions adoptées lors des 17R à Dijon
les samedi 2 et dimanche 3 mars 2008

* * *

Suivi des annexes des 18R

* * *



* * *

RELEVÉ DES RÉSOLUTIONS DES 17R
(NON ENCORE RATIFIÉES AU DÉBUT DES 18R)

* * *

Samedi 2 février 2008

Résolution IC/17R/A1 : Sans opposition manifeste, / Le rapport moral est adopté à l'unanimité des présents à l'exception de Couleurs Gaies et Tjenbé Red qui s'abstiennent. L'Assemblée donne quitus à CIGaLes.

Résolution IC/17R/A2 : Sans opposition manifeste, / Le rapport financier est adopté à l'unanimité des présents à l'exception de Couleurs Gaies et Tjenbé Red qui s'y opposent. / L'assemblée donne donc quitus au Trésorier.

Résolution IC/17R/A3 : Après huis clôt (*sic*) des Membres titulaires, / L'association Girofard (Bordeaux) est admise Membre Associé, Association affinitaire.

Résolution IC/17R/A4 : Après huis clôt (*sic*) des Membres titulaires, / L'association Equinoxe (Nancy) est admise Membre Associé, Association observateur.

Résolution IC/17R/A5 : Après huis clôt (*sic*) des Membres titulaires, / Les associations Adhéos (Saintes) et GAGL (Orléans) sont admises Membre titulaire.

Résolution IC/17R/A6 : Le Membre associé, Association observateur Tours Angel et le Membre associé, Correspondant local Jean-Gabriel sont radiés.

Résolution IC/17/A7 : L'Assemblée présente ratifie de nouveau la partie de la résolution IC/16R/A3 sur la composition de la Commission de Coordination et donc la reconstitue telle qu'elle fut établie à l'issue des XVI^è Rencontres nationales au Mans.

Résolution IC/17/B1: Sans opposition manifeste, / L'Assemblée des Membres affirme son intérêt pour l'outil «tests rapides», incite ses Membres à mener des projets et participera à interpeler les pouvoirs publics sur le sujet avec les autres acteurs en la matière.

Résolution IC/17/B2: Sans opposition manifeste, / L'Assemblée apporte son soutien au projet "journée boîte à outils" présentée (*sic*) par AIDES.



Dimanche 3 février 2008

Résolution IC/17R/C1 : Sans opposition manifeste,/ Les Membres affirment leur volonté d'étendre les champs d'intervention de la Fédération à la santé lesbienne et à la santé trans', à la fois en interne mais aussi (*sic*) en terme (*sic*) de partenariats.

Résolution IC/17R/C2 : Sans opposition manifeste, les Membres décident d'examiner les statuts de la Fédération lors des prochaines Rencontres dans l'optique de les faire évoluer et mandate la Commission de Coordination pour émettre des hypothèses et engager un travail préparatoire avec les Membres.

Résolution IC/17R/C3 : Au sortir du huis clos, la LGP Région Centre est la nouvelle Présidence de la Fédération pour 2008.

Résolution IC/17R/C4 : Au sortir du huis clos, J'En Suis J'Y Reste CGL Lille est Trésorier de la Fédération pour 2008.

Résolution IC/17R/C5 : Sans opposition manifeste, les Membres rejettent tout compromis sur le contrat d'union civile, décident de laisser le paragraphe sur le PaCS et d'enlever le paragraphe traitant des personnes trans'.

* * *

Ordre du jour des 17R

<http://inter-centres-lgbt.france.qrd.org/17R/17R-1convoc.html>

* * *

Relevé des débats des 17R

<http://inter-centres-lgbt.france.qrd.org/17R/17R.html>
20080202-99.pdf

* * *



* * *

RELEVÉ DES RÉSOLUTIONS DES 18R

* * *

Samedi 12 juillet 2008

Résolution IC/18R/01 : Clôture de l'AGO (assemblée générale ordinaire) et passage en AGE. Contre : Une ; Abstentions : Une ; Pour : Six.

Résolution IC/18R/02 : Une campagne sera portée par la Fédération portant sur les positions suivantes : - Abrogation du fichier Edvige et renoncement au fichage des associatifs (santé et secret médical, liberté et vie privée, engagement politique et syndical) ; - Reprise du CP de Tours ; - Interpellation azimuthale des députés sénateurs et demande question orale écrite au gouvernement ; - Interpellation des députés européens français de faire pression sur la France ; - Signature fédérale de la pétition en ligne déjà lancée ; - Interpellation ou participation à la constitution de collectifs locaux. Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 8.

Résolution IC/18R/03 : La Fédération soutient le projet Tout' Moun' Sé Moun' lancé par Tjenbé Rèd pour ouvrir le dialogue avec la communauté ragga dancehall en France. Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 8.

Résolution IC/18R/04 : La Fédération soutient la proposition avancée par Tjenbé Rèd de protester selon des modalités restant à définir contre la venue de Joseph Ratzinger - alias Benoît XVI - en France. Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 8.

Résolution IC/18R/05 : La Fédération soutient la proposition avancée par Equinox de protester contre les propos tenus avant son élection par le nouveau grand rabbin consistorial de France. Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 8.

Résolution IC/18R/06 : Suppression avec effet immédiat de la catégorie des membres associés, associations affinitaires et titularisation avec effet immédiat de l'ensemble des membres concernés, sauf pour elles à exprimer un avis contraire d'ici le terme des prochaines Rencontres. NPPV : 2 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 8.

Résolution IC/18R/07 : Suppression avec effet immédiat de la catégorie des membres associés, observateurs et transformation des membres concernés en observateurs non membres - avec effet immédiat. NPPV : 2 ; Contre : 1 ; Abstention : 1 ; Pour : 10.



Résolution IC/18R/08 : Une association membre, une voix - avec effet immédiat. NPPV : 2 ; Contre : 2 ; Abstention : 1 ; Pour : 9.

Résolution IC/18R/09 : Lorsqu'une association demande son adhésion, elle peut être admise ; elle peut voir refusée sa demande, sur refus motivé ; elle peut se voir proposer le statut d'observateur pendant une durée maximale d'un an : elle peut également demander à être admise comme observateur pendant une durée maximale d'un an avant de demander l'adhésion. NPPV : 3 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Pour : 11.

Résolution IC/18R/10 : La résolution 7 est rapportée ; Suppression avec effet immédiat de la catégorie des membres associés, observateurs et transformation des membres concernés en observateurs non membres - avec effet immédiat, faisant qu'on se retrouve en présence d'une seule catégorie de membres et des observateurs ; les associations actuellement concernées par cette catégorie sont titularisées, sauf pour elles à exprimer un avis contraire d'ici le terme des prochaines Rencontres. NPPV : 2 ; Contre : 0 ; Abstention : 1 ; Pour : 11.

Résolution IC/18R/11 : Trans Aide est admise comme membre titulaire de la Fédération. NPPV : 2 ; Contre : 1 ; Abstention : 0 ; Pour : 12.

Dimanche 13 juillet 2008

Résolution IC/18R/12 - Les associations et Centres LGBT se reconnaissent dans la Charte et les valeurs qu'elle incarne : elle est la base d'animation et de construction des Centres LGBT ; son texte sera adapté aux évolutions statutaires actuellement débattues. NPPV : 2 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 13.

Résolution IC/18R/13 - L'assemblée est favorable à un changement de nom et se prononcera lors des prochaines Rencontres sur ce sujet. NPPV : 3 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 12.

Résolution IC/18R/14 : Les résolutions adoptées lors des 18R suivent le régime habituel de ratification. NPPV : 0 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Pour : 15.

Résolution IC/18R/15 : Le régime habituel de ratification est maintenu. NPPV : 1 ; Contre : 12 ; Abstention : 1 ; Pour : 1.

Résolution IC/18R/16 : Un nouveau régime de ratification portera sur certaines résolutions seulement ; une proposition en ce sens sera soumise aux 19R. NPPV : 1 ; Contre : 5 ; Abstention : 2 ; Pour : 7.



Résolution IC/18R/17 - Le scrutin de liste est remplacé par un scrutin uninominal pour l'élection de la nouvelle Commission de coordination. NPPV : 2 ; Contre : 2 ; Abstention : 1 ; Pour : 10.

Résolution IC/18R/18 - Un nombre fixe de membres est prévu pour cette Commission. NPPV : 2 ; Contre : 2 ; Abstention : 2 ; Pour : 9.

Résolution IC/18R/19 - La commission comprend au plus neuf membres. NPPV : 2 ; Contre : 0 ; Abstention : 2 ; Pour : 11.

Résolution IC/18R/20 - Sont éluEs les neuf premierEs candidatEs ayant obtenu le plus de suffrages. NPPV : 2 ; Contre : 0 ; Abstention : 2 ; Pour : 11.

Résolution IC/18R/21 - Aucun seuil minimal n'est requis pour être éluE. NPPV : 4 ; Contre : 5 ; Abstention : 2 ; Pour : 4.

Résolution IC/18R/22 - Un seuil minimal est défini comme suit : NPPV : 2 ; Un tiers : 5 ; Majorité simple : 8 ; Abstention : 0.

Résolution IC/18R/23 - Sont élus à la Commission de coordination : Alexis, David, Matthieu, Stéphane.

Résolution IC/18R/24 - Sans opposition manifeste, les 19R sont fixées à Tours les samedi 31 janvier et dimanche 1er février 2009.

Résolution IC/18R/25 - Sans opposition manifeste, l'assemblée accepte la proposition de Jérémie de participer aux travaux de la ComCo.

* * *





* * *

PROJET D'ORDRE DU JOUR

* * *

Samedi 12 juillet

09H00 : POINT 1 - ATELIERS: POURQUOI SUIS-JE ENTRE LA PREMIERE FOIS DANS UNE ASSOCIATION LGBT ? A - Les participants seront répartis en trois ateliers constitués aléatoirement. Dans chaque atelier, un animateur désigné suscitera un échange sur la base des témoignages personnels de celles et ceux qui souhaiteront s'exprimer sur ce qui les a amené a entrer la première fois dans une association LGBT ? Chaque groupe se choisira un rapporteur. B - Vers 10h00, restitution des rapporteurs en séance plénière et libre expression de l'auditoire.

10H30 : Pause

10H45 : POINT 2 - INSTALLATION DES TRAVAUX. A - Rappel de cotisations 2008. B - Désignation du bureau de séance. C - Déclaration de la Commission de coordination concernant les difficultés internes rencontrées par notre Fédération et présentation du projet d'ordre du jour ainsi que de la méthodologie de travail proposé pour sortir de la crise. D - Débat. E - Vote sur le projet d'ordre du jour et la méthodologie proposée. F - Approbation de la présence des invités.

11H30 : POINTS 3 - GESTION DES AFFAIRES COURANTES. A. Bilan des dernières campagnes relayées par la Fédération (affaire du Crédit Agricole - affaire Sizzla). B - Point sur le partenariat entre AIDES et la Fédération (magazine - week-end «boîte à outils»).

12H00 : Suspension des travaux

13H30 : POINT 4 - REDEFINIR NOS FONDAMENTAUX (1ère partie) La ComCo vous propose d'aborder dans ce débat quatre points consubstantiellement liés et qui ont attiré à l'identité même de la Fédération. Ces quatre points ont tous été évoqués lors de nos dernières Rencontres et dans les propositions dijonnaises. Le but recherché est de faire émerger, par votes de tendance, des orientations complémentaires ou contradictoires pour chacun des points abordés. Ces orientations encadreront le travail du groupe chargé de faire une ou plusieurs propositions de réformes statutaires. A - Qui voulons-nous fédérer? - les associations LGBT, les centres LGBT, les réseaux d'associations LGBT... ? - en fonction de la réponse, quelle sera notre identité ? B - Qui aura le droit de vote ? -



tous les membres ou pas ? - sur quels critères ? - avec un nombre de pouvoirs différents en fonction de la représentativité de l'association ou du réseau ?

15H00 : Pause

15h30 : POINT 4 - REDEFINIR NOS FONDAMENTAUX (2ème partie) C- Comment sera désigné notre exécutif ? - élection d'un CA par scrutin nominatif ? - constitution d'un collège avec membres de droit ? - avec ou sans bureau ? D - Pouvons-nous envisager l'instauration d'un principe de réversion ? - sur le critère du nombre d'adhérents ? - avec communication des listes ? - avec double adhésion automatique (locale et fédérale) de chacun des adhérents des associations membres ? - une réversion qui soit essentiellement une avance sur charge de transport pour inciter les associations à envoyer des délégués ?

17H00 : Suspension des travaux

Dimanche 13 juillet

09h00 : POINT 4 - REDEFINIR NOS FONDAMENTAUX (3ème partie) E - Quel avenir pour la procédure de ratification ? - suppression ? - simplification ? (réduire les PV à une liste de résolutions) - maintien tel quel ? F - Quel rythme de réunion ? - des AG ? - des CA ? - des bureaux ?

10H15 : POINT 5 - DESIGNATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL CHARGE D'ASSURER LA TRANSITION. A - Rappel des mandats (proposition de la ComCo : gérer les affaires courantes de la Fédération et faire une ou plusieurs propositions de réforme lors des Rencontres de Tours). B -Fixation d'un calendrier de travail (proposition de la ComCo : un week-end avant la fin du mois d'octobre). C - Constitution (proposition de la ComCo : établissement d'une liste de volontaires prêts à travailler tout un week-end sur des textes !) D - La liste est soumise au vote.

11H00 : Pause

11H30 : Atelier de réflexion mené par Mix'Cit  Rennes

13H00 : Clôture des Rencontres

13H05 : Buffet offert sur place par le Centre GLBT de Rennes

14H00 : Visite de la ville de Rennes par des membres du CGLBT

Lundi 14 juillet

Journée libre dans Rennes



* * *

RELEVÉ DES DÉBATS

* * *

Samedi 12 juillet 2008, 10h14

Étaient présentEs :

Pour les membres titulaires :

- 1 - Angers (Quazar) : Jean-Pierre, Laurent et Michael ;
- 2 - Dijon (CIGaLes | Collection Incroyable de Gays et de lesbiennes | Centre LGBT Dijon Bourgogne) : Bruno, Dominique, Mathieu (secrétaire) et Romain ;
- 3 - Lille (J'En Suis, J'Y Reste | CGL Lille) : Matthieu ;
- 4 - Lyon (FGL Lyon | Forum gai & lesbien) : Jean-Michel et Xavier ;
- 5 - Metz (Couleurs Gaies | Centre LGBT Lorraine-Nord) : Bettina (vice-présidente) ;
- 6 - Orléans (GAGL | Groupe Action Gay & Lesbien Loiret) : Bianca, Denis (président), Romain et Sébastien (trésorier adjoint) ;
- 7 - Reims (Ex Æquo) : CIGaLes | Collection Incroyable de Gays et de lesbiennes | Centre LGBT Dijon Bourgogne ;
- 8 - Reims (RLG | Reims Liberté Gaie) : Jérémie et Manu ;
- 9 - Tours (LGP Région Centre | Espace LGBT de Touraine) : Alexis (vice-président), Frédéric (trésorier), Jean-Louis (administrateur) et Nicolas (trésorier adjoint) ;

Pour les membres associés, associations affinitaires :

- 10 - Nancy (Équinoxe Nancy Lorraine) : Francesca (trésorière), Jérémie, Laurence (administratrice) et Patrick (président) ;
- 11 - Nantes (CLGNA | Centre Lesbien & Gay Nantes Atlantique) : Raphaël ;
- 12 - Rennes (CGLBT Rennes | Centre lesbien, gay, bi & trans de Rennes) : Bernard (également militant de Aides) et Grégory ;
- 13 - Rivière-Salée (An Nou Allé ! CGL Antilles-Guyane & Outre-Mer | Association des NoirEs LGBT et de leurs amiEs en France) : David (secrétaire général) ;

Pour les membres associés, observateurs :

- 14 - Tjenbé Rèd : David (président) ;



Pour les candidats à l'adhésion :

15 - Trans Aide : Delphine et Stéphanie.

Le corps électoral est formé des huit membres titulaires présents ou représentés (Matthieu de Lille précisant qu'il n'est pas mandaté par son association). Les deux membres titulaires absents et non représentés sont donc Lille et Saintes (ADHÉOS | Association d'aide, de défense homosexuelle, pour l'égalité des orientations sexuelles). Pour rappel, Homonyme est dissoute.

Présidence de la Fédération : Tours.

Trésorerie de la Fédération : Lille.

Membres présents de la Commission de coordination nommée par la résolution IC/14R/A2 du samedi 15 juillet 2006 (ratifiée) : David de Paris, Jérémie de Reims et Matthieu de Lille et Paris.

Membre absent et excusé de la Commission de coordination nommée par la résolution IC/14R/A2 du samedi 15 juillet 2006 (ratifiée) : Stéphane de Metz.

Futur membre, présent, de la Commission de coordination, en attente de la ratification de la résolution IC/17/A7 du 2 février 2008 (non encore ratifiée) : Jean-Louis de Tours.

10h14

La Commission de coordination (ComCo) - L'assemblée générale est ouverte. Cécile du CGL Lille et Frédéric de Saintes (Adhéos) doivent encore arriver.

10h15

Point 1

Trésorerie - Rappel de cotisation 2008 - Tous les membres présents sont à jour de cotisation.

Résolution adoptée sans opposition manifeste : Le bureau de séance est composé comme suit : Président de séance : Matthieu ; Secrétaire de séance : David ; Assesseurs : Jean-Louis et Jérémie.

10h16



Point 2 - C

La ComCo donne lecture de sa déclaration adressée aux membres, en lieu et place de son bilan annuel d'activité, en même temps que la convocation (Annexe A).

Dijon donne lecture d'une déclaration présentée comme personnelle par son président (annexe B).

10h27

ComCo - Points divers ? Titularisation d'Equinox, admission de Trans Aide ?

A l'initiative de Dijon, Orléans et Angers notamment, débat sur le respect des statuts lors de cette AG (la question de la composition du corps électoral paraissant centrale)... sur le passage en AGE (assemblée générale extraordinaire)... sur le projet d'ordre du jour... sur la nomination d'un groupe de travail rédacteur de nouveaux statuts... sur une nouvelle ComCo... L'attention de l'assemblée est attirée (notamment par Tjenbé Rèd et la ComCo) sur l'article 10, alinéa 2 des statuts, dont il est donné lecture : "L'Alliance tient ordinairement ses Rencontres en hiver puis en été. Des Rencontres extraordinaires peuvent être convoquées par la Présidence sur proposition motivée de la Commission ; elles sont également convoquées sur demande motivée de trois Membres titulaires ; la convocation doit alors se faire par lettre recommandée avec avis de réception adressée en temps utile ; les Rencontres ne peuvent alors se prononcer que sur la seule base de la motivation exposée pour les convoquer" : si les conditions requises par cet article n'étaient pas réunies, un passage en AGE serait irrégulier et toutes conséquences pourraient en être tirées. La souveraineté de l'assemblée générale est cependant opposée à cet argument, qui n'est pas retiré mais se trouve soutenu par une minorité.

11h12

ComCo - Un vote sur l'AGE, un vote sur les admissions et titularisations, un vote sur le groupe de travail ?

Résolution IC/18R/01 : Clôture de l'AGO (assemblée générale ordinaire) et passage en AGE. Contre : Une ; Abstentions : Une ; Pour : Six.

Résolution adoptée sans opposition manifeste : Le bureau de séance est inchangé.



Ordre du jour : Remonter le 4B, ensuite 4A, ensuite Trans Aide et Equinoxe, ensuite 4C et 4D ; Edvige et municipalités : Point 3 (ajout) ; TMSM (Tout' Moun' Sé Moun') ; Synthèse ; 5 entre le 4C et le 4D.

Donc : 3 / 4B / adhésions / 4A / 4C / 5 / 4D

Vote sur ce projet d'OJ ainsi amendé : Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 8.

11h28

3 -

B - Aides et la Fédération :

ComCo - David Monvoisin... Dijon... Partenariat signé... Ex AEquo et RLG ont également signé un partenariat avec la délégation locale de Aides. Projet de week-end "boîte-à-outils" entre Aides et la Fédération pour échanger ce qui se fait à droite à gauche... redéployer... Projet reporté au quatrième trimestre 2008 ? Pour information, Aides et Sidaction se sont rapprochées, Aides et Sida Info Service pourraient se rapprocher.

Changement de municipalités :

Reims - Reims est passé à gauche, congrès du PS en novembre, adjoint au maire élu pour se battre contre les discriminations, Ex AEquo a avancé un dossier pour un partenariat sur cinq ans sur un vrai CGL unique, PaCS en mairie depuis lundi, Olivier Nostry est donc conseiller municipal, dircab adjoint = président d'HES (Gilles Bon-Maury).

Trans Aide - Il n'est pas sûr qu'Adeline Hazan comprenne la question trans (Act Up - Paris l'aurait interpellée sur le sujet).

An Nou Allé et Tjenbé Rèd - Martinique : Raymond Occolier, qui s'était signalé par des propos homophobes, a été réélu maire du Vauclin et élu président de l'association des maires de Martinique, ce qui le positionne comme futur sénateur... Il conviendra de rester vigilant.

Tjenbé Rèd - La Réunion : le nouveau maire de Trois-Bassins s'est exprimé de façon plus qu'ambiguë sur le lieu de rencontre homosexuel de l'île, situé sur sa commune : la Souris-Chaude. Il a notamment permis un amalgame entre homosexualité et pédophilie. Il conviendra de rester vigilant.



Lyon - Pas de changement.

Metz - Passé à gauche... mais le nouveau maire ne semble pas favorable au mariage des couples de même sexe. Cependant, davantage d'articles de journaux et désormais, le conseil général sollicite Couleurs Gaies...

Nancy - La mairie a voulu rencontrer toutes les associations, travailler sur Jean-Pierre Humblot, dont la plaque commémorant l'assassinat a été vandalisée récemment.

ComCo - Pour rappel, Jean-Pierre Humblot a été assassiné à Nancy sur un lieu de rencontre homosexuel le 31 juillet 2003, alors que le cardinal Joseph Ratzinger publiait, le 1er août 2003, des "Considérations" contre les unions de couples de même sexe qui recelaient de nombreux arguments homophobes. Cette concomitance avait frappé la Fédération à l'époque et il serait intéressant de lier la prochaine visite du pape Ratzinger (reconnu par les catholiques sous le nom de pape Benoît XVI) à cette affaire, ce que propose Tjenbé Rèd.

Orléans - Le maire UMP - M. Grouard -, réélu, a promis une aide et un financement pour le local... dossier en cours... il faut attendre... alors qu'on a déjà pris les clefs. Délégation "Solidarité(s) et Famille(s)" (?). Orléans : ville jumelée avec Trévise en Italie (dont un adjoint au maire - M. Gentillini - avait proposé de donner un fusil aux chasseurs de pédés : le maire a décidé de suspendre le jumelage... à proposer pour le prochain Prix fédéral ?). Rama Yade est venue à Orléans pour annoncer deux priorités : la lutte contre les violences faites aux femmes dans le monde et la lutte contre l'homophobie.

Dijon - A l'instar de Lyon, reconduction de la municipalité sortante ; CIGaLes profitera de ce second mandat pour étendre son audience et mieux assurer sa pérennité.

Tours - Jean Germain... reconduit... Nouveau député PS, Jean-Patrick Gille, le conseil général est passé de droite à gauche mais pas de changement pour l'instant, un PaCS en mairie

Nantes - Invités à rejoindre le conseil de Nantes Métropole, l'ancien président est devenu conseiller municipal. Nouvelle présidente : Sandra.

Rennes - Edmond Hervé est parti, la ville est resté à gauche, aide à la marche des fiertés... Deux nouvelles assos à Rennes qui voulaient intégrer le CGLBT, une sportive et Centr'Egoux, cette dernière recalée (entrisme).



Angers - La douceur angevine a failli se refroidir et Angers passer à droite... Ancien président de Quazar devenu conseiller municipal... Conseil municipal ouvert (plus que le maire)... Conseil général : l'Anjou reste une terre de mission, un tiers à gauche dont un conseiller général membre de Quazar. La mairie soutien la Pride.

Lille - Aubry reconduite à Lille, surtout Vanneste pas élu à Tourcoing et Lille Métropole reste à gauche. Travail important sur un local (L'Egide) avec la mairie. Mais un emploi-jeune n'a pas été reconduit. CGL Lille (a fêté ses dix ans, quatre associations membres, l'Egide a une vingtaine de membres).

11h55 - 3A

Tjenbé Rèd évoque Sizzla et le projet TMSM (Tout' Moun' Sé Moun') : un kit sera fourni aux intéressés, la venue de Ratzinger et plus encore le fichier Edvige.

Débat : Edvige - Recours en Conseil d'Etat (sur la base d'une triple argumentation : protection de la vie privée, secret médical, liberté d'engagement syndical et politique)... Ennuyeux pour les députés UMP bisexuels ou homos qui pourraient être fichés (Trans Aide, humour noir)... CA de Tours avant-hier soir (10 juillet) : CP à mutualiser ? Ecrire aux députés et sénateurs ? Tour de France de Rama Yade ? (Qui tient à ce que les associations LGBT soient invitées à chaque étape.) HALDE - avis négatif déjà émis. CNIL - avis négatif.

Résolution IC/18R/02 : Une campagne sera portée par la Fédération portant sur les positions suivantes : - Abrogation du fichier Edvige et renoncement au fichage des associatifs (santé et secret médical, liberté et vie privée, engagement politique et syndical) ; - Reprise du CP de Tours ; - Interpellation azimuthale des députés sénateurs et demande question orale écrite au gouvernement ; - Interpellation des députés européens français de faire pression sur la France ; - Signature fédérale de la pétition en ligne déjà lancée ; - Interpellation ou participation à la constitution de collectifs locaux. Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 8.

Résolution IC/18R/03 : La Fédération soutient le projet Tout' Moun' Sé Moun' lancé par Tjenbé Rèd pour ouvrir le dialogue avec la communauté ragga dancehall en France. Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 8.

Résolution IC/18R/04 : La Fédération soutient la proposition avancée par Tjenbé Rèd de protester selon des modalités restant à définir contre la venue de Joseph Ratzinger - alias Benoît XVI - en France. Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 8.



Résolution IC/18R/05 : La Fédération soutient la proposition avancée par Equinox de protester contre les propos tenus avant son élection par le nouveau grand rabbin consistorial de France. Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 8.

12h36

Suspension des débats.

13h42

Reprise des débats.

Corps électoral : neuf membres titulaires (les mêmes plus Saintes, arrivée).

ComCo - Doit-on confirmer l'invitation à la CIF (Coordination InterPride France) ?

Salle - Malgré leur intérêt, d'éventuels débats avec la CIF ne semblent pas l'actualité majeure...

ComCo - Nous n'avons rien à cacher. Cela fait longtemps que nous essayons de faire venir la CIF ou les autres réseaux nationaux interrégionaux, simplement la CIF risque de nous dire ce qu'elle nous a toujours dit, en substance : "Sur le principe nous sommes d'accord pour travailler avec nous, mais pas aujourd'hui ni dans les dix ans qui viennent".

Orléans - C'est une interprétation, il serait bon de leur proposer de venir pour entendre de leur bouche ce qu'ils ont à dire.

Question soumise au vote : Doit-on confirmer l'invitation à la CIF (Coordination InterPride France) ? NPPV : 1 ; Contre : 2 ; Abstentions : 0 ; Pour : 6.

13h51

Saintes - Crédit agricole, PaCS...

ComCo - Opportunité de demander à nos députés et sénateurs de poser une question écrite au gouvernement ?

Saintes - Eventuellement en septembre... Décision déjà attendue en juillet/août... Pensions de réversion, congés spéciaux (code du travail)... Cas au ministère de la défense : accepté. C'est une question politique : est-ce que le gouvernement veut aller sur l'union civile ? Auquel cas il freinera les améliorations du PaCS... Ils



peuvent freiner mais pas aller contre une tendance lourde... Dans trois ou quatre ans, il y aura peut-être un PaCS pour un mariage.

14h16

4B

La ComCo donne lecture des contributions écrites de Mikaël Vanhonacker - HomoLogué(e) - et Stéphane Aourousseau - ComCo -, absents (Annexes C et D).

14h28

Corps électoral : dix membres titulaires (les mêmes plus Lille, arrivée).

4B - Qui aura le droit de vote ?

Dijon - Un droit de vote par association, peut être un délai pour les nouvelles associations ? Statut d'observateur pendant un an ?

Tjenbé Rèd - Double majorité des membres fondateurs et de l'ensemble des membres ? Charte ? Fondateurs et collège général ?

Orléans - Il faut entendre la frustration des associations LGBT qui ne possèdent pas encore de local, la titularisation intervenant uniquement après l'obtention d'un local. Cette règle a été outrepassée dès janvier 2008 pour notre entrée à la Fédération... D'autres conditions de titularisation pourraient être envisagées sous l'angle de la qualité de la prestation apportée aux usagers. Le critère du local n'est pas suffisant.

Angers - Idée de membres fondateurs déplacée, ce qui fait la vitalité d'une association est son présent, pas son passé. En revanche, il suffit d'être deux pour déclarer une association en préfecture... seuil minimal d'adhérents ou d'ancienneté ? Danger : fédération d'individus. Angers : Tonic's.

Dijon - Conseil des sages... douteux. Droit de veto ? Associations fantômes : ne pas les admettre...

Rennes - L'historique ne doit pas empiéter...

Trans Aide - Un fonctionnement, c'est d'abord un projet. Equilibre entre le "machin" et le "bureau politique avec service d'ordre"... Plus de fédéralisme... ou



plus de centralisme ? Maintenant, il vaut mieux "une association, une voix". Mais il faut respecter les minorités.

Tjenbé - En gros, il s'agit de supprimer le statut de Membre associé, association affinitaire ? Soit, mais quel système de vote ? Double majorité des associations et des adhérents des associations ?

Lille - Importance du consensus...

Angers - Projet, bonne foi...

Metz - Deux fois dans l'année, c'est pas assez... C'est pour ça que la ComCo se réunit deux fois en plus...

Angers - Question du nombre de personnes... Seuil minimal : dix adhérentEs ?

Saintes - Fédération pas si fermée que ça... Mais ne pas accepter tout et n'importe quoi. Tout le monde doit avoir un droit de vote, oui, mais le poids doit être différent.

Tjenbé - Critère : nombre de personnes présentes lors de la dernière AG ?

Dijon - Une association, une voix. On ne peut pas demander aux associations de participer aux débats, de se déplacer etc. sans aller jusqu'au bout de la démarche en leur laissant in fine la possibilité de s'exprimer par un vote. Idée d'égalité entre membres, de non hiérarchisation.

Trans Aide - Maintenant, il vaut mieux : une association, une voix. Mais : respecter les minorités.

Résolution IC/18R/06 : Suppression avec effet immédiat de la catégorie des membres associés, associations affinitaires et titularisation avec effet immédiat de l'ensemble des membres concernés, sauf pour elles à exprimer un avis contraire d'ici le terme des prochaines Rencontres. NPPV : 2 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 8.

Nouveau corps électoral : quatorze (les dix membres titulaires anciens et les quatre membres associés, associations affinitaires anciens).

15h48



Résolution IC/18R/07 : Suppression avec effet immédiat de la catégorie des membres associés, observateurs et transformation des membres concernés en observateurs non membres - avec effet immédiat. NPPV : 2 ; Contre : 1 ; Abstention : 1 ; Pour : 10.

Résolution IC/18R/08 : Une association membre, une voix - avec effet immédiat. NPPV : 2 ; Contre : 2 ; Abstention : 1 ; Pour : 9.

Résolution IC/18R/09 : Lorsqu'une association demande son adhésion, elle peut être admise ; elle peut voir refusée sa demande, sur refus motivé ; elle peut se voir proposer le statut d'observateur pendant une durée maximale d'un an : elle peut également demander à être admise comme observateur pendant une durée maximale d'un an avant de demander l'adhésion. NPPV : 3 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Pour : 11.

16h10

Tjenbé Rèd fait observer que, selon elle, la résolution 07 vient de la radier ainsi qu'une dizaine d'autres membres. Un long débat s'ensuit. D'autres membres font observer que, selon eux, la résolution 07 ne radie aucun membre. L'assemblée souhaite que toute radiation soit évitée.

Résolution IC/18R/10 : La résolution 7 est rapportée ; Suppression avec effet immédiat de la catégorie des membres associés, observateurs et transformation des membres concernés en observateurs non membres - avec effet immédiat, faisant qu'on se retrouve en présence d'une seule catégorie de membres et des observateurs ; les associations actuellement concernées par cette catégorie sont titularisées, sauf pour elles à exprimer un avis contraire d'ici le terme des prochaines Rencontres. NPPV : 2 ; Contre : 0 ; Abstention : 1 ; Pour : 11.

Nouveau corps électoral : quinze (quatorze plus Tjenbé Rèd).

16h31

Demande d'adhésion : Trans Aide (qui présente sa candidature et ajoute que si une association ne votait pas son adhésion, alors Trans Aide ne participerait pas aux votes suivants au cours du week-end, tant que son adhésion ne serait pas ratifiée).

16h52



Huis clos.

Résolution IC/18R/11 : Trans Aide est admise comme membre titulaire de la Fédération. NPPV : 2 ; Contre : 1 ; Abstention : 0 ; Pour : 12.

17h17

4A

Qui fédérer ?

Salle - La Charte sert de base.

Tjenbé Rèd - La Charte est abrogée par les résolutions 6 et 10 qui sont incompatibles avec son texte, puisque ces résolutions abolissent toute distinction entre les membres gérant un local et ceux n'en gérant pas, alors que la Charte a explicitement pour objet d'être signée par les membres titulaires gérant un local ouvert au public.

Salle - Qui fédérer ? LGBT... L et G et B et T ou L et/ou G et/ou B et/ou T ? La Charte ne doit pas être abrogée... Ses principes et valeurs sont d'une grande importance pour l'ensemble des membres... Attachement au principe d'une charte...

Après sondage, il apparaît qu'environ les deux tiers de la salle n'ont jamais lu la Charte. La ComCo, assistée de Trans Aide, donne lecture de la Charte en rappelant les circonstances de son adoption.

Rennes - Crainte : que la Fédération devienne un principe diffus... à partir du moment où on accepte toutes les associations LGBT et pas seulement les Centres LGBT. Si toutes les délégations locales de Aides adhèrent... Ne fédérer que des fédérations ?

Orléans - Référence à la charte d'Ottawa (sur la santé).

Angers - On ne va pas regretter que beaucoup d'associations puissent adhérer... Mais qu'est-ce qu'un Centre ?

Trans Aide - Un Centre, c'est un local... Maillage du territoire...

Tjenbé Rèd - Problème pour les associations qui gèrent un local : elles n'ont plus de démarche qualité. Créer une catégorie de membres titulaires ?



Dijon - Question de l'adhésion d'associations uniquement conviviales à la Fédération : pertinent ? La convivialité, critère suffisant ?

Saintes - Adhéos a adhéré au vu de la charte parce qu'elle était très complète. Mais on peut faire de l'accueil autre part que dans un local. Difficilement... Un local est très structurant pour une association.

Orléans - Aides n'est pas une association identitaire.

Rennes - DJ, APGL...

Orléans - Charte en deux parties : valeurs de la charte, communes et partagées par les assos et les Centres, et critères d'engagement de la charte, réservés pour les centres existants ou en devenir ?

ComCo - Ce qui était le cas jusqu'à présent...

Salle - Sur quelle base évaluer le respect de la charte ? Auto évaluation ? Evaluation entre pairs ? Recréer une catégorie de membres titulaires sans recréer la distinction des droits de vote ?

18h11

Dimanche 13 juillet 2008

9h00

La ComCo revient sur la question de la charte : celle-ci doit être conservée, son esprit également, les Membres y étant tous attachés. Pour la rendre adéquate aux décisions prises en assemblée la veille, elle doit être adaptée.

Lille - La charte suppose le respect de critères de qualité et ne doit pas être réduite à de vagues horizons.

Orléans - Ce n'est pas ce qui a été dit la veille, la charte étant un cadre dans lequel les associations évoluent. On peut faire vivre des valeurs dans l'action, un cadre qui permette d'atteindre des objectifs. La Fédération peut incarner aujourd'hui une certaine réalité sans devoir gommer l'historique.

Angers - La charte se compose de deux rubriques : les valeurs et les engagements. Les valeurs doivent s'appliquer à tous sans distinction. Les engagements peuvent ne concerner que les Centres en tant que tels.



Trans Aide - Les associations et les Centres LGBT reconnaissent sans problème les valeurs de la charte, celle-ci étant en définitive une base de construction des Centres LGBT.

Lille - L'assemblée a transformé la Fédération des Centres LGBT en Fédération des associations LGBT et cela fait perdre le label «centre LGBT». La titularisation d'un Membre se faisait au regard de critères, les Centres avaient besoin d'une fédération pour les rassembler. Les associations LGBT ont certainement elles aussi besoin d'une fédération. Mais les Centres ont des besoins spécifiques par rapport aux associations LGBT.

ComCo - Il reste à définir ce qu'est un Centre LGBT et ce qu'est une association LGBT pour mettre en exergue les différences entre les deux.

Tjenbé Rèd - La catégorie des Membres titulaires existe toujours car la résolution adoptée la veille ne porte suppression que de la catégorie des Membres associés, association affinitaires. Il est possible d'une part de conserver deux catégories (centre et association LGBT). Répercussion sur le nom de la Fédération qui pourrait devenir Fédération LGBT de France ? Bien recréer deux catégories ? (La distinction n'étant plus dans la nature de la voix mais : Centre, pas Centre.)

Trans Aide - S'investir dans le renforcement des Centres LGBT.

Orléans - On est en devenir, on a besoin de cet appui national pour devenir CGL.

Angers - Mettre dans un pot commun toutes les énergies nationales... Imaginer des groupes de travail thématiques au sein desquels pourraient se retrouver les Centres, les associations conviviales... Inventer autre chose en ayant l'esprit large.

Lille - Pas deux catégories, définir ce qu'est un centre LGBT, groupe de travail...

Orléans - Démolir les hiérarchies... Développer les liens transversaux plutôt que pyramidaux... Effort à faire en terme de santé gaie. Il faut bosser avec Aides, avancer : distribuer des capotes ne suffit plus.

Dijon - Simplifier, groupes de travail, Fédération LGBT OK...

Angers - Appeler les Centres Centres et les associations associations... Fédération LGBT OK... Groupes de travail...



Saintes - Bébés CGL... La Charte est un dénominateur commun indispensable. Pour des groupes de travail thématiques voire régionaux. Urgent de travailler sur des sujets concrets car le côté pragmatique peut aussi éclairer nos règles.

Rennes - Motiver à la création de CGLBT localement. Faire des mallettes ? Ne pas créer une fédération trop large... Des débats à 250, c'est difficile... La Fédération des Centres doit rester la Fédération des Centres...

Résolution IC/18R/12 - Les associations et Centres LGBT se reconnaissent dans la Charte et les valeurs qu'elle incarne : elle est la base d'animation et de construction des Centres LGBT ; son texte sera adapté aux évolutions statutaires actuellement débattues. NPPV : 2 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 13.

Projet de résolution - Est-ce que l'assemblée veut changer de nom ?

Trans Aide - Attention aux absents !

Tours - Les absents sont absents.

Trans Aide - Attention aux absents et aux NPPV (Lille et Metz) !

Dijon - L'objet aujourd'hui n'est pas de changer de nom.

Metz - Couleurs Gaies ne souhaite pas être interpellée.

Résolution IC/18R/13 - L'assemblée est favorable à un changement de nom et se prononcera lors des prochaines Rencontres sur ce sujet. NPPV : 3 ; Contre : 0 ; Abstentions : 0 ; Pour : 12.

10h27

Secrétariat de séance ? Maintenu.

10h33

4E - Ratification

Dijon - Compliqué. On piétine. (Lecture d'une recherche juridique et réglementaire sur la notion de ratification : Annexe E) Sclérosant...



An Nou Allé et Tjenbé Rèd - L'exposé présenté sur la notion de ratification est infondé. Prenons l'exemple de la construction européenne : les chefs d'Etat signent, les Etats ratifient par la voie qui leur est propre (parlements, référendum)... Les résolutions des 17R n'ont pas été ratifiées parce que le PV des 17R n'a pas été fourni en temps voulu ! Il serait singulier de torpiller une procédure pour mieux la dénoncer ensuite... La ratification est indispensable à la respiration démocratique de la Fédération. Contrôle par les CA. Risque d'évolution vers un régime d'assemblée. Toutes réserves sur l'attitude d'An Nou Allé et de Tjenbé Rèd en cas d'atteinte à la procédure de ratification. Notamment sur la résolution portant AGE d'hier. Invite toutes les associations à s'exprimer, notamment celles qui ont l'habitude de rester silencieuses.

Dijon - Supprimer la procédure de ratification serait une incitation à participer aux AG, à mieux préparer les AG en CA localement.

Lyon - La tacite ratification existe et permet de ne pas dépendre du silence des membres qui ne participeraient pas. J'ai pas eu de CA entre la réception de l'ordre du jour et aujourd'hui. Je sais pas ce que va penser mon CA de l'AGE.

Trans Aide - Usine à gaz, bureaucratie. On est des responsables associatifs éluEs, susceptibles de ne pas être rééluEs.

Tours - 17R pas ratifié... Pas argument. La ratification est quand même une étape importante. "Machin"... Simplifier ? Décisions urgentes ?

Orléans - Je suis là tout seul, les copains sont pas là. J'ai été élu au CA, le CA m'a élu président. Je suis donc en mesure de prendre des décisions sur place. Ce n'est pas à la Fédération de régler toutes les craintes de telle ou telle personne ou association.

Angers - L'exposé dijonnais était intéressant mais conduit à opposer des arguments juridiques à d'autres arguments juridiques.

Metz - Ratification : mot un peu fort. Mais si les groupes derrière ne sont pas d'accord, comment la Fédé fédère ?

Reims - Tacite ratification. Ne pas tout donner à ratifier... L'AG peut inviter les associations membres à ratifier telle ou telle résolution...

Nantes - Il faudrait presque refaire les rencontres lors de mes CA pour obtenir la ratification.



Lille - Exercice pénible, m'enfin... Certaines associations fonctionnent selon le mandat représentatif avec des élus, avec un mandat laissé au bureau... Nous à Lille, ce n'est pas forcément notre fonctionnement principal. Nos décisions sont collectives. Mais cela ne répond pas forcément à la question : Comment faire fonctionner la démocratie directe quand on est nombreux ?

Tjenbé Rèd - Soumettre certaines résolutions seulement à ratification ? En tout cas soumettre à ratification les résolutions des présentes Rencontres paraît indispensable.

Saintes - Certaines résolutions méritent ratification. Sur d'autres choses, on peut se prononcer rapidement.

ComCo - Soit on garde le processus actuel de ratification, soit on le supprime, soit mixte.

Tjenbé Rèd - Il faut d'abord statuer sur le régime appliqué aux résolutions de ce WE.

Trans Aide - Si unanimité pour changer les statuts, on valide, sinon report à l'AG suivante. Si opposition d'un tiers, ratification. Si blocage... l'AGE tranche.

11h43

Suspension de séance.

11h48

Résolution IC/18R/14 : Les résolutions adoptées lors des 18R suivent le régime habituel de ratification. NPPV : 0 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Pour : 15.

Résolution IC/18R/15 : Le régime habituel de ratification est maintenu. NPPV : 1 ; Contre : 12 ; Abstention : 1 ; Pour : 1.

Résolution IC/18R/16 : Un nouveau régime de ratification portera sur certaines résolutions seulement ; une proposition en ce sens sera soumise aux 19R. NPPV : 1 ; Contre : 5 ; Abstention : 2 ; Pour : 7.

11h58

4C - Exécutif ?



Dijon - Contre un groupe de travail, contre une commission, pour l'élection d'une nouvelle direction ayant pour première mission l'application des décisions votées lors des 18R.

Angers - Quid du groupe de travail ?

Orléans - CA de sept personnes avec présidence tournante comme actuellement avec un secrétaire et secrétaire adjoint et un trésorier et trésorier adjoint et avec scrutin uninominal.

Trans Aide - Intégrer les sensibilités minoritaires, pas de purge à l'issue de ce WE... Pas pour un tir aux pigeons à bulletins secrets. Compromis démocratique et loyal.

Tours - Ajout d'un porte parole qui ne soit ni le président ni le trésorier ni le trésorier adjoint ni le secrétaire.

Reims - L'histoire a son importance, l'avenir aussi.

Tours - Deux groupes ou un seul ?

ComCo - Deux groupes ou un seul ? Comment on s'organise sur les six prochains mois ?

Lille - L'exécutif et le groupe de travail... L'exécutif doit exécuter. Contre un porte-parole clairement identifié. C'est facile, facile à manipuler. Porte-parolats thématiques ? Voter une nouvelle instance... Mais quel est le projet ? quel est l'objet de la Fédération ?

Tjenbé Rèd - Valeurs collectives, scrutin de liste.

Dijon - Porte-parolat... Question pas forcément à trancher aujourd'hui.

Nancy - L'instance devra être LGBT - représentative.

Saintes - Le groupe de travail doit travailler sur le projet, les statuts, l'organisation. Un document écrit devra être envoyé avant la prochaine AG aux associations.

ComCo - Changer l'exécutif...

Angers - Plusieurs temps...



Tjenbé - La diversité LGBT doit être respectée mais aussi la diversité des origines : une seule personne originaire d'Afrique ou d'Outre-Mer est présente ici parmi une trentaine de personnes de souche européenne, cela pose problème.

Dijon - Nous sommes là pour nous occuper de la diversité LGBT, pas pour nous occuper de questions raciales.

Orléans - ComCo jusqu'à ratification puis forme de CA jusqu'aux 19R.

Projet de résolution - La Commission de coordination est remplacée par un Conseil d'administration.

Explications de vote :

Trans Aide - On ne peut pas faire un CA : les résolutions ne sont pas ratifiées.

Orléans - J'ai tenu le même discours à Dijon il y a six mois mais la ComCo actuelle a fait la démonstration qu'elle ne parvenait pas à travailler.

La ComCo rejoint cette position en rappelant qu'il ne s'agit pas de passer de l'ombre à la lumière : des choses ont été faites, des résultats obtenus, les bilans d'activité des ComCo successives ont toujours été adoptés à une large majorité. Mais il est vrai que la ComCo est fatiguée et surtout que ses membres doivent s'occuper de leurs propres associations : de nouvelles personnes [des noms sont cités], qui ont fait de nombreuses propositions lors de ces Rencontres, seraient entièrement bienvenues pour mettre en pratique leurs propositions.

Angers - Conserver le nom de Commission de coordination... Considérablement élargie... Qui intégrerait l'ancienne équipe...

Orléans se déclare extrêmement gêné que des noms de personnes aient été cités et pas d'autres.

Dijon - Il faut se garder de formuler des pronostics électoraux... Mais on peut parler de maladresse (de "distribution de bons points")...

Nantes - Mandat d'un an à recouper avec l'année civile.

ComCo - Le mandat d'été à été permet de chevaucher le mandat de la présidence qui court d'hiver à hiver et permet ainsi d'assurer une meilleure continuité des instances de la Fédération. Suspension de séance.



13h15

14h15

Résolution IC/18R/17 - Le scrutin de liste est remplacé par un scrutin uninominal pour l'élection de la nouvelle Commission de coordination. NPPV : 2 ; Contre : 2 ; Abstention : 1 ; Pour : 10.

Résolution IC/18R/18 - Un nombre fixe de membres est prévu pour cette Commission. NPPV : 2 ; Contre : 2 ; Abstention : 2 ; Pour : 9.

Résolution IC/18R/19 - La commission comprend au plus neuf membres. NPPV : 2 ; Contre : 0 ; Abstention : 2 ; Pour : 11.

Résolution IC/18R/20 - Sont éluEs les neuf premierEs candidatEs ayant obtenu le plus de suffrages. NPPV : 2 ; Contre : 0 ; Abstention : 2 ; Pour : 11.

Résolution IC/18R/21 - Aucun seuil minimal n'est requis pour être éluE. NPPV : 4 ; Contre : 5 ; Abstention : 2 ; Pour : 4.

Résolution IC/18R/22 - Un seuil minimal est défini comme suit : NPPV : 2 ; Un tiers : 5 ; Majorité simple : 8 ; Abstention : 0.

Sont candidatEs : Alexis, David, Matthieu, Stéphane.

14 bulletins (plus un NPPV) ;

4 bulletins blancs, 10 suffrages exprimés, seuil de majorité des suffrages exprimés : 6 ;

Alexis : 10 (soit 100% des suffrages exprimés) ;

David : 7 (soit 70% des suffrages exprimés) ;

Matthieu C. : 10 (soit 100% des suffrages exprimés) ;

Stéphane : 8 (soit 80% des suffrages exprimés) ;

Résolution IC/18R/23 - Sont élus à la Commission de coordination : Alexis, David, Matthieu, Stéphane.

14h46



Huis clos

15h07

Résolution IC/18R/24 - Sans opposition manifeste, les 19R sont fixées à Tours les samedi 31 janvier et dimanche 1er février 2009.

Déclaration finale de la ComCo - Chères Amies, Chers Amis, la Fédération vient de se donner les moyens de sortir d'une crise qui, espérons-le, aura été une crise de croissance. Nous espérons que le pire soit passé. Cependant, tous les points qui devaient être abordés ne l'ont pas été. La Commission de coordination élargie (sortante et entrante) remercie l'assemblée générale de sa confiance et lui présentera rapidement un premier projet de nouveaux statuts, dès la ratification des résolutions votées lors de ces Rencontres acquise. Préparer les 19R ne va pas être une tâche simple : nous aurons besoin de toutes les contributions et de toutes les énergies à cette fin. Jérémie souhaite nous aider par esprit de responsabilité : il va vous en toucher un mot dans un instant. Nous remercions également le CGLBT de Rennes pour son investissement, singulièrement Grégory ; nous remercions enfin notre Présidence, Tours, pour son énergie et sa disponibilité, singulièrement Alexis qui nous apporte son regard neuf et Jean-Louis qui nous quitte mais qui nous accueillera à Tours dès janvier ! A eux, à vous, merci !

Jérémie prend la parole et expose ses motivations.

Résolution IC/18R/25 - Sans opposition manifeste, l'assemblée accepte la proposition de Jérémie de participer aux travaux de la ComCo.

Clôture de l'AG

15h14

Une première version du présent procès-verbal ayant été soumise aux membres le 15 juillet 2008,

Une seconde version ayant été soumise aux membres le 24 juillet,

Une troisième version ayant été soumise au bureau de séance le 17 août,

Des amendements ayant été formulés, notamment, par Dijon, Orléans, Tours et Trans Aide,



La présente version, définitive, ayant été adressée aux membres le jeudi 21 août 2008,

Pour la Fédération,

*Le secrétaire de séance,
David Auerbach Chiffrin*

*Le président de séance,
Matthieu Chaimbault*

*Les assesseurs,
Jean-Louis Katz*

et Jérémie Hédin





* * *

Annexe A :

Déclaration de la ComCo

* * *

Bonjour à toutes et à tous,

Paralysée depuis six mois par des conflits et des défections, la Commission de coordination n'aura pas de bilan d'activités à vous présenter à Rennes. Vous trouverez également en ligne le PV des dernières Rencontres remis en juin à la Comco par le secrétariat de séance des Rencontres de Dijon.

Lors de sa dernière réunion en date des 14 et 15 juin derniers, la ComCo a décidé à l'unanimité de consacrer toute son énergie à la sortie de cette crise interne, non pas en revenant sur les conflits de personnes mais en donnant la priorité aux débats sur la réforme de notre fonctionnement. Cette démarche, initiée et amorcée par la Comco en 2006, s'est enrichie en 2007 d'une contribution écrite de notre précédente présidence ainsi que de l'ensemble des réflexions qui ont été formulées lors de nos dernières Rencontres.

C'est sur l'ensemble de ces sources que nous vous proposerons à Rennes, non pas une proposition de réforme statutaire, mais une méthodologie de travail nous permettant de dégager, ensemble et en toute sérénité, les orientations d'une refonte de nos statuts à valider aux Rencontres suivantes. Cette méthodologie prévoit également la nomination d'un groupe de travail ouvert à toutes les bonnes volontés. Ce groupe serait mandaté pour assurer la transition, c'est à dire gérer les affaires courantes de la Fédération et faire une ou plusieurs propositions de réforme lors des Rencontres de Tours. Ces Rencontres, prévues entre fin 2008 et début 2009, accueilleraient par conséquent la tenue d'une assemblée générale extraordinaire.

La méthode de travail que nous vous proposons et de laquelle découle les deux-tiers des points abordés dans notre projet d'ordre du jour sera soumise au vote dès le début de notre Assemblée générale.

Afin d'associer à nos réflexions nos partenaires associatifs LGBT, nous avons invitons à ces Rencontres les représentants de la Coordination Interpride (CIF) et de la Fédération Moules-Frites.

Dans l'attente de vous revoir bientôt à Rennes, nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

La ComCo

Annexe B :

Déclaration de Romain Chappaz - CIGaLes Dijon

* * *

Déclaration en mon nom propre

La corde de la victimisation est usée./ Non une modification des statuts n'est pas «souvent déclenchée» pour de mauvaises raisons. Elle a souvent pour but de mettre en adéquation la pratique et la théorie, théorie éprouvée par la pratique, et rentre donc concrètement dans le processus d'évolution de l'association.

C'est tout à fait la situation qui nous occupe aujourd'hui. Eprouvée par plusieurs années de pratique, notre théorie statutaire a visiblement montré ses limites. Au risque de le répéter, nous vivons bien dans notre fédération une crise d'évolution. Soit on maintient tel quel sous forme de statu quo et il ne faut alors rien attendre de plus et réviser les ambitions collectives à la baisse, soit collectivement, nous faisons le choix de l'évolution et pouvons espérer avancer encore plus sur le chemin d'une fédération nationalement reconnue.

Les propositions reçues la semaine passée sous forme de contribution font mine de reprendre des éléments déjà pointés ou proposés par d'autres pour mieux les tourner en ridicule. Le choix est alors clairement celui du statu quo./ Personnellement ce n'est pas le mien.

Deux membres de la commission de coordination ex-démissionnaires tentent de vous faire passer le conflit qui nous opposa comme une incompatibilité d'humeur. Il n'en est rien. Il a à sa source une conception diamétralement opposée de la Fédération et de son fonctionnement (évolution versus statu quo) au point d'organiser des cabales pour évincer ceux qui dérangent trop (pour mémoire Alexandre Deffosse, Kristof Arroyo puis Moi).

Je lis une diatribe comportant le mot «vengeance» (ou entre parenthèse on confond contribution et droit de réponse). Mais que l'on me dise de quoi l'on parle ? Si dire la vérité, si rétablir la vérité, est de la vengeance, alors oui deux fois. Mais ce n'est pas la définition du dictionnaire me semble-t-il, alors que l'on nous explique de quoi l'on parle concrètement ici et maintenant./ Et je tiens à faire remarquer que CIGaLes est le seul Membre à avoir émis des propositions.

L'ordre du jour qui nous est proposé est fait de telle manière à noyer le poisson et vous convaincre du statu quo.

La corde de la victimisation est usée car la carte du «tu dois me respecter» qui fut si souvent brandie pour faire taire la critique ne peut plus l'être et en voici les raisons:/ Les statuts actuels ne servent plus à rien (sauf à décorer peut-être) puisque vous vous êtes assis dessus, les rendant obsolètes (quid des ratifications des résolutions 17R ?) ;/ On ne peut pas traiter les Membres titulaires impunément de «moutons de Panurge» ;/ Tout comme, on ne peut plus tolérer que les Membres associés aient «le cul entre deux chaises» en étant adhérents sans pouvoir assumer cette adhésion jusqu'à un vote. Le local est-il notre seul critère de légitimité ? Une association LGBT sans local est-elle moins légitime qu'une association possédant un local ? Ou alors il aurait fallu être pertinent jusqu'au bout et ne pas accepter les adhésions des Associés ;/ En conclusion on ne sort pas de la crise en reculant.

Nous devons établir une nouvelle direction élue avec des objectifs clairs au sortir de ces Rencontres.

Merci de votre attention.

Annexe C :

Déclaration de Mikaël Vanhonacker - HomoLogué(e)

* * *

De: Mikael VANHONACKER <myky91@msn.com>/ Objet: [referent-e-s] contribution pour les Rencontres de Rennes/ À: referent-e-s@yahoogroupes.fr/ Date: Vendredi 4 Juillet 2008, 0h14

Bonsoir à tous/tes,/ Nous n'avons pas de congrès à Reims et pourtant la mode est aux contributions, qui seront pour ma part des réflexions sur notre fonctionnement et sur l'esprit associatif en général. Pour légitimer mon propos, pour ceux qui ne me situeraient pas, je suis investi (moi ses derniers temps) dans le milieu associatif depuis plus de dix ans donc six dans le milieu LGBT./ Trop souvent j'ai pu constaté que certain(e)s bénévoles faisait passer en avant leur personne en oubliant l'objectif pour lesquels ils disaient se dévoués. Au nom d'un titre, ils sont capables de faire naufrager leur structure, par défaut de compétences. Je ne prétendrai pas transposer celà sur nos perturbations actuelles MAIS je pense qu'il y a en effet trop de conflit de personnes. Ajouté à celà les défauts structurels.

A mon arrivée à la fédé, j'étais TRES motivé et songé à terme proposer ma candidature à la ComCo, une fois mon asso pérennisée. Outre le fait que ce ne fut le cas, j'ai vite été découragé par les "on dit sur les uns, les autres", les histoires de coucheries (appelons un chat un chat), l'immobilisme du à la technocratie (,R-1,R+1,attendre 6 mois pour prise de décision), certaines personnalité trop "accaparentes" et enfin un anti-parisiannisme déplacé./ Je comprend la volonté d'une collégialité voulue par la ComCo (même si pour moi elle est de façade, certains tirent les ficelles en coulisses), mais de ce fait, nous n'aons pas ou peu de visibilité et/ou de légitimité auprès des médias notamment. Je me souviens notamment d'un entretien avec Jean-François LAFORGERIE (e-llico) où je vantait la fédé et mon répondait: Mais c'est qui la fédé? Je n'arrive pas à avoir un interlocuteur. Et de m'avouer qu'à défaut il renonçait. Oui, il faut une personne, emblématique, qui relayerait les messages de la fédé. Les médias, pour les cotoyait régulièrement, sont friand de repères, ça les rassure sur la stabilité d'une structure./ Je serais direct, et je m'en excuse car calà incrimine une personne. Je ne la juge pas, je relate. Jouant l'ambassadeur de la fédé dans le milieu LGBT francilien, beaucoup ne veulent pas entendre parler de la fédé tant qu'il y aura David. Il est (ou du moins était) dépeint comme la personne responsable des clivages Centres LGBT Paris-Ile de France, l'Inter-LGBT ou la Coordination InterPride. J'apprécie son engagement mais je pense que malgré sa volonté affichée, il n'arrive pas à être consensuel, à arrondir les angles parfois, parfois trop "procédurier".

Transition toute faite avec l'anti-parisianisme que je dénonce. Qu'on le veuille ou non mais Paris (et la région parisienne car suis peu intra-muros) reste un centre névralgique et ne devrait pas être déconsidéré. A ce titre, je propose à la fédération d'accueillir en Essonne, via l'association HomoLogué(e), une des prochaines rencontres. Avec les contacts politiques, médiatiques, associatif que je possède, je pense qu'il y a matière à faire quelque chose de bien, voir plus. Ce qui au passage est Paris sans être Paris, compromis idéal./ J'aimerais que la fédé prenne une nouvelle envergure, en oubliant les querelles passées, de personnes comme de structures, aller de l'avant en faisant jouer les synergies. Celà passe obligatoirement par une remise en cause profonde de nous tous, individus et manière de fonctionner. Réduisons nos procédures internes pour être plus efficaces/ Nous avons bien travaillé diront nous en fin de séance, mais le plus gros est devant nous./ A bientôt

Mikaël VANHONACKER
Président d'HomoLogué(e)

PS1 : je m'excuse de ne pouvoir être là ce 12/07 et au vu des circonstances j'aurai aimé l'être mais je serai en déplacement professionnel ce jour là.

PS2 : texte livré avec fotes d'ortografes mais à 2h13 pas de courage de me relire ;)

Annexe D :

Déclaration Stéphane Aurousseau - ComCo

* * *

Stéphane Aurousseau/ Membre de la Comco/ 06.61.56.93.84.

Contribution personnelle aux débats de nos prochaines rencontres

Mesdames, Messieurs,

Chers amis,

Je dirige une colonie de vacances dans le sud de la France du 3 au 31 juillet. Par conséquent, je ne pourrai pas être présent aux rencontres de Rennes des 12 et 13 juillet. Comme je souhaite participer aux débats, je me vois contraint d'envoyer par écrit et par anticipation ma contribution. Les propositions formulées ci-dessous sont personnelles.

Préambule:/ Je n'ai jamais caché que je n'étais pas enthousiaste à l'idée de modifier nos statuts actuels. Une réforme des statuts, c'est toujours fastidieux et souvent déclenché pour de mauvaises raisons. Mais la pertinence d'une réforme ne se discute plus puisque l'assemblée générale a tranché.

Remarques préliminaires sur nos statuts actuels:/ Certains les trouvent abscons et alambiqués (personnellement, je dirais rigoureux et dignes d'une fédération nationale). Ils sont surtout le fruits du contexte associatif qui les a vus naître et qui se caractérisait comme suit:/ Une méfiance des associations LGBT à l'égard d'une quelconque fédération, perçue presque toujours comme un outil d'ingérence et de confiscation de la parole publique au profit de quelques personnes physiques sur-impliquées et égocentriques (c'est pas pour rien que notre fédération s'est d'abord appelée 'alliance') ;/ Une incapacité de notre structure à produire quoique ce soit (avant le dépôt de ses statuts actuels en préfecture) ;/ Une rivalité entre les différents réseaux associatifs LGBT.

S'appuyant sur ce constat, les rédacteurs des statuts avaient conçu:/ Une identité fédérale centrée sur les centres LGBT, définis comme des acteurs plus sociaux que politiques, pour éviter de marcher sur les plates bandes d'autres réseaux ;/ Une procédure de ratification pour impliquer les associations membres au-delà de nos deux rencontres annuelles et légitimer une feuille de route (les fameuses 'résolutions') à notre structure ;/ Un exécutif collégial pour impliquer toutes les bonnes volontés (et mêmes en mutualisant les ressources humaines à l'échelle d'un pays, elles sont rares !) et éviter la personnalisation des pouvoirs ;/ Le principe du consensus («la résolution est adoptée sans opposition manifeste ») pour éviter de briser la structure au premier clivage et associer toutes les membres dans le processus de décision (dans ce contexte, la question du droit de vote ne recouvrait aucun enjeu !).

C'était pas parfait mais ça marchait : nous n'avons cessé de voir toujours plus de personnes physiques et morales à nos rencontres, la fédération s'est créée une identité, a produit des outils et le nombre de personnes impliquées à la ComCo dépassait même les préconisations (et non obligations) statutaires, ce qui était loin d'être le cas au début. Ce qui a fait exploser la ComCo, selon moi, c'est bien la rupture avec la philosophie du consensus et une tentative de passage en force. Bien joués les gars !

Avant de modifier les statuts actuels et de porter sur eux des jugements à l'emporte pièce, prenez en compte, s'il vous plaît, les éléments du constat qui les a vu naître.

Propositions de réforme:/ Puisqu'il faut réformer, tant qu'à faire, soyons audacieux !

1) Vous voulez élargir le droit de vote ? ok. Cela revient à modifier l'identité de notre fédération, non plus fédération des centres LGBT mais des associations LGBT. Faudra juste l'assumer, y compris vis à vis des autres réseaux nationaux.

2) Vous voulez élargir le droit de vote ? Mais selon quel critère si ce n'est plus la gestion d'un local ? Le seul critère pertinent et susceptible d'être objectivé, me semble t-il, est celui du nombre d'adhérents de chaque association, base de leur légitimité. Alors soyons logiques jusqu'au bout et mettons en place un système de vote avec un nombre de pouvoirs pour chaque association proportionnel au nombre d'adhérents constaté à la fin du dernier exercice. C'est le système classique adopté par les fédérations nationales. Exemple : 0 à 20 adhérents = membre observateur = 0 pouvoir ; 21 à 50 adhérents = titulaire = 1 pouvoir ; 51 à 100 adhérents = titulaire = 2 pouvoirs ; puis 1 pouvoir supplémentaire pour 100 adhérents supplémentaire dans la limite de 4 pouvoirs pour les réseaux associatifs. Ce système à l'avantage de pouvoir intégrer une petite association comme un réseau ou regroupement d'associations.

3) Comment vérifier les déclarations des associations sur leur nombre d'adhérents ? Y a pas 36 solutions : en communiquant les fichiers, démarche justifiée par une double adhésion systématique (association local et fédération), avec instauration d'un principe de réversion financière pour la fédération. Fichier national déclaré (et protégé) à la CNIL comme pour n'importe laquelle des fédérations.

4) Quel système de réversion ? Proposition : 3 euros par adhérents dans la limite inférieure de 300 euros pour les associations les plus petites. Pourquoi ce plancher de cotisation ? Pour rembourser les frais de transport d'un délégué par association titulaire aux deux rencontres annuelles (150 euros x 2). En fait, la réversion serait à 90% une sorte de provision pour charge versée par les associations. Si vous trouvez que c'est cher, dites-vous bien que c'est déjà le coût réel supporter par une association. Or une association qui n'a pas les moyens ou l'envie d'envoyer un délégué deux fois par an est-elle légitime pour avoir le droit de vote dans une fédération. ? Il conviendrait enfin de fixer également une limite supérieure de cotisation pour ne pas dissuader les réseaux à plusieurs centaines de membres d'adhérer.

5) Quel exécutif ? Je suis attaché à un exécutif collégial tout en reconnaissant les limites de ce fonctionnement. Vouloir donner un siège de droit dans un exécutif à tous les membres titulaires revient à convoquer une assemblée générale et non pas un conseil d'administration. Je suggère donc d'élire en AG un trésorier et un secrétaire, personnes physiques, à la majorité relative. Je suggère de conserver le principe de présidence tournante attribuée à une personne morale, tout en déclarant le président de cette association président de la fédération pour la préfecture. Le reste de cet exécutif serait composé de représentants des associations, dans la limite de 1 représentant pour 200 adhérents minimum issus de une ou plusieurs associations. Exemple : association A (= 50 adhérents) + association B (= 120 adhérents) + association C (= 60 adhérents) = 230 adhérents = 1 représentant dans l'exécutif, avec une cotisation supplémentaire de 300 euros à se répartir (frais de déplacement du représentant à 1 CA intercalé entre chaque rencontre). Vous trouvez que c'est cher, mais c'est déjà le coût réel pour les associations qui délèguent des membres à la Comco. Ce système permettra peut-être d'accroître le nombre de personnes prêtes à s'investir dans l'exécutif et d'amener les associations à se regrouper par affinité géographique ou philosophique. Equilibre des pouvoirs : le secrétaire national et le trésorier national ont leur frais pris en charge par la fédération mais aucun mandat de porte-parolat. Les communications nationales décidées par l'exécutif se font sous l'égide de la présidence. Chaque représentant peut être mandaté en région pour prendre la parole au nom de la fédération.

6) Je n'ai pas d'avis sur la procédure de ratification et suis pour réduire le PV de nos Rencontres au relevé motivé des résolutions.

Dernière chose : je souhaite évidemment faire partie du groupe de travail désigné par l'AG pour plancher sur les statuts./ Je ne suis plus joignable par internet mais toujours par téléphone./ Bonnes rencontres et à plus tard./ Steph

Annexe E :

Exposé de Dijon

* * *

La ratification, en droit, est un acte postérieur à une signature par lequel l'autorité étatique investie du pouvoir de ratifier confirme l'authentification du plénipotentiaire.

C'est donc un instrument de droit qui est réservé pour sa mise en œuvre à une partie qui doit obligatoirement avoir fait l'objet d'une élection. En l'occurrence utiliser cette méthode pour demander aux associations membres d'une autre association de confirmer un vote est un non sens juridique. Cela revient à considérer que l'élection dont les membres représentatifs à l'association de niveau national est caduque, ou bien que les membres qui y délibèrent, délibèrent sans pouvoir de vote, ce qui est un second non sens juridique.

S'il est estimé que les membres représentant n'ont pas légitimité à voter de façon directe (c'est-à-dire sans ratification, qui encore une fois en système associatif est un non sens), il faut alors utiliser une procédure qui en droit est une procédure de niveau final, qui est celle du référendum (ce qui revient au même qu'une assemblée générale - assemblée générale voulant alors obligatoirement dire que sont convoquées tous les membres adhérents du dernier niveau -).

A l'heure actuelle au niveau de la Fédération, le système retenu est une assemblée générale constituée seulement des associations adhérentes, il s'agit donc juridiquement d'une fédération d'associations et non s'une association, ce qui là aussi est en contradiction avec l'enregistrement du niveau national aussi comme association.

En associatif, la seule possibilité justifiée d'utilisation du système de la ratification, est par exemple le fait qu'une conseil d'administration (c'est-à-dire une instance de niveau intermédiaire élue par une assemblée générale), prennent une décision telle que compléter ses membres suite à une démission, par cooptation, et que la décision prise relève du niveau décisionnaire complet de l'assemblée générale, il y a alors dans ce cas confirmation de la décision par ratification à l'AG suivante. Mais bien parce que la décision prise l'a été par une instance dont le niveau de décision n'est pas celui adapté à la mesure adoptée, alors que dans le fonctionnement actuelle de la Fédération, il s'agit d'une assemblée générale qui statut, puis en fait d'une remise en cause de la décision, qui plus est, par une instance non identifiée constituée des membres des différentes associations composants la Fédération elle-même. Cette instance n'ayant pas d'existence juridique propre. Cela constitue un troisième non sens juridique qui s'ajoute aux deux premiers déjà identifiés ci-dessus.

Ensuite au niveau philosophique, cela part d'une bonne intention au départ, mais en fait, en y regardant de plus près, c'est un manque total de confiance dans les membres représentatifs de l'association du niveau national (Fédération).

Soit il faut convoquer annuellement (pas obligatoirement, mais c'est tout de même le plus fréquemment l'intervalle retenu) une assemblée générale avec tous les membres cotisants aux différentes associations locales, soit il ne faut pas que l'instance de niveau national soit une association, mais bien une fédération au sens juridique du terme, et alors, ce sont les associations qui sont membres, et il n'y a aucune justification à ce que les décisions de la fédération fassent l'objet d'une confirmation par les association du niveau local. Le corolaire étant qu'en système fédératif, juridiquement, une décision ne peut s'imposer aux membres, mais reste du niveau de l'orientation. La seule chose qui puisse être utilisée est la délabellisation de l'appartenance au niveau fédératif, lorsque le non respect d'une orientation du niveau national n'est pas suivi par une association locale.

Le système actuel retenu est louable dans l'esprit, mais juridiquement absurde et surtout totalement sclérosant et décentre les débats de leur fonds sur la complexité de la forme de part son système d'aller et retour.

Une autre solution consiste à opérer une fusion-absorption des différentes associations locales par la fédération, le niveau local devant alors une délégation (départementale, régionale, locale).

Au niveau du droit, le seul moyen de revenir sur une décision votée, est de prendre une nouvelle décision suspendant, ou revenant à la situation antérieure, mais elle doit l'être par le même niveau (même si les membres constituant le niveau ont évolués entre temps) qui a précédemment pris la décision incriminée, il s'agit donc en fait de décisions successives du même niveau, mais en aucun cas de confirmation ou de ratification. En cela le niveau ratificatif retenu à l'heure ne peut qu'entraîner difficultés et encore une fois décentrer le débat sur la forme au détriment du fond.